

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le 14 décembre 2015 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, M. MAUGER, Mme LEFORESTIER, Mme COCHEPAIN, M. LEFOURNIER, Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, Mme FANFANI, Mme SCHMITTER, M. AVENEL, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, conseillers municipaux.

EXCUSE : M. LEMESLE, conseiller municipal (procuration à M. AVENEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SCHMITTER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que les remarques et demandes de corrections demandées par plusieurs conseillers communautaires n'ont pas été prises en compte dans les statuts transmis, il est proposé au Conseil Municipal de différer l'approbation au prochain Conseil Municipal, après rectifications validées par la Communauté de Communes.

M. le Maire présente le projet de modification des statuts, sous réserve des rectifications demandées.

FINANCES – SUBVENTION ASA CENTRE - 7.5

M. PFEIFFER, Président de l'ASA, quitte la séance.

M. LERENDU expose que, par courrier du 23 novembre 2015, l'Association Syndicale de Défense contre la mer du Centre sollicite une subvention pour participation au réensablement de la plage.

Comme chaque année, il est proposé de participer à hauteur de 6 % du montant TTC des travaux, déduction faite de la subvention du Conseil Départemental.

Pour 2015, le montant des travaux s'élève à 51 245 € TTC, l'aide départementale est de 10 800 €.

Le montant de la subvention sollicitée est donc de 2 426 Euros.

La Commission des Finances du 24 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à l'ASA Centre la subvention demandée.

ACOMPTES DE SUBVENTION – 7.7

M. LERENDU explique que certaines associations ont besoin d'un versement d'avance sur leur subvention pour assurer une continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le Budget 2016.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Il est proposé d'accorder un acompte de subvention aux associations suivantes :

- Office de Tourisme : 30 % de la subvention 2015 soit 23 400 €
30 % de la taxe de séjour 2015 soit 15 000 €
- CLSH Les P'tits Mousses : 30 % de la subvention 2015 soit 55 200 €
- Crèche Les Coccinelles : 30 % de la subvention 2015 soit 66 900 €

La Commission des Finances du 24 novembre 2015 a émis un avis favorable.

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si les associations ne pourraient pas prévoir suffisamment de trésorerie pour éviter ces versements d'acomptes.
- M. LERENDU précise que seules trois associations bénéficient de ces acomptes, et cela leur est indispensable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour le versement des acomptes aux associations.

FINANCEMENT DES PAV ENCASTRES – 7.6

M. LERENDU rappelle que par délibération du 22 octobre 2015, la Communauté de Communes a validé le principe du financement des PAV (Points d'Apport Volontaire) encastrés, soit 70 % par la Communauté et 30 % par la Commune, sur la base d'un prix de 25 000 Euros par série de 3 PAV.

Il convient de valider ce principe de financement.

La Commission des Finances du 24 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ce principe de financement.

RECENSEMENT – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – 4.2

M. LERENDU rappelle que le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 27 février 2016. Il y a lieu de créer 9 postes d'agents recenseurs pour réaliser les opérations du recensement.

Il est proposé également de fixer comme suit la rémunération des agents recenseurs (en brut) :

Bulletin individuel (BI) (internet et bulletin papier)	1,90 €
Feuille de logement (FL)	1,30 €
Forfait pour les frais de transport	60 € pour les secteurs 4, 5, 6, 10 35 € suivant les secteurs 1, 7, 9, 11, 12
Formation	30 € par demi-journée

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Pour information, la dotation recensement sera de 8 014,00 Euros.

La Commission des Finances du 24 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT – 7.1

M. LERENDU expose que les tarifs actuels de l'Eau et de l'Assainissement sont les suivants, pour la part communale :

EAU

Part fixe 18,29 / an

Part proportionnelle

- 1^{ère} tranche < 200 m³ 0,40 / m³
- 2^{ème} tranche 201 < 1000 m³ 0,37 / m³
- 3^{ème} tranche > 1000 m³ 0,34 / m³

ASSAINISSEMENT

Part fixe 25,15 / an

Part proportionnelle 1,00 / m³

Ces tarifs sont inchangés depuis 1998.

Il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

La Commission des Finances du 24 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

ACQUISITION DE TERRAIN – 3.1

M. le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone à urbaniser derrière la Maison de Retraite, des négociations ont été engagées avec les différents propriétaires, et notamment les Consorts LOMBARDIE.

Par courrier du 17 novembre 2015, Maître ALLIX-GIRARD confirme que les Consorts LOMBARDIE acceptent le principe de la cession de la parcelle C n° 438, d'une superficie de 3 480 m² moyennant le prix de 70 000 € et sous la condition de l'exonération totale de plus-value.

La Commission des Finances, réunie le 24 novembre 2015,

CONSIDERANT que le prix proposé n'est pas en cohérence avec le prix estimé par France Domaine (4 €), ni avec le prix d'acquisition de la parcelle voisine (6,5€),

CONSIDERANT que les acquisitions envisagées pour l'aménagement de la zone ne sont pas encore réalisées,

a émis un avis défavorable.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner suite à la proposition de M. LOMBARDIE sur les bases énoncées ci-dessus.

BUDGET CAMPING – AMORTISSEMENTS – 7.2.1

M. LERENDU indique que les durées d'amortissement retenues pour le Budget Camping n'ont pas fait l'objet d'une délibération.

Il convient donc de régulariser ainsi, par type de biens :

- Aménagement de terrains	50 ans
- Installations de voirie	50 ans
- Constructions de bâtiments	50 ans
- Travaux sur bâtiments	50 ans
- Installations générales / aménagements divers	10 ans
- Véhicules	10 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel d'équipement	10 ans
- Outillage	10 ans
- Accessoires de clôture	3 ans

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les durées présentées ci-dessus.

Il est proposé que, à partir du 1^{er} janvier 2016, les biens de faible valeur (jusqu'à 200,00 Euros) soient amortis en une seule fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ces durées d'amortissement.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA JEUNE FRANCE – 7.2.2

M. LERENDU énonce que par délibération du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a inscrit au Budget Primitif la somme de 52 000 € pour la réalisation de deux courts de tennis au Centre Sportif Jean Gachassin.

Par délibération du 18 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire.

Il a été entendu que l'Association la Jeune France reverserait à la commune d'Agon-Coutainville le reste à charge soit :

Montant des travaux H.T	33 189,70 €
Subvention Contrat de Territoire 19 %	6 306,04 €
Participation Jeune France	26 883,66 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ce financement,

PRECISE que la demande de versement sera transmise à l'Association La Jeune France.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

CONSTRUCTION DE SANITAIRES PUBLICS – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – 1.6.1

M. LECLERC rappelle que les travaux de construction de sanitaires publics Place du 28 Juillet ont été inscrits au Budget Primitif 2015.

Afin de mettre en œuvre le projet, il convient d'en confier l'étude à un architecte.

Il est proposé de retenir l'Agence Desheulles-Jourdan pour assurer cette mission, pour un montant de 810 € TTC.

Il est précisé que la mission comprend :

- l'analyse de l'existant
- l'analyse du programme et l'avant-projet
- le chiffrage

pour des sanitaires autonettoyants.

La Commission Urbanisme et Travaux, réunie le 1^{er} décembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTISPORTS – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – 1.6.2

M. LECLERC précise que lors de la Commission Urbanisme-Travaux des 4 novembre et 1^{er} décembre 2015, il a été envisagé d'aménager un espace multisports en centre-ville, regroupant diverses activités de ballons.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à l'Agence Desheulles-Jourdan, pour un montant de 900,00 Euros (analyse de l'existant, avant-projet et chiffrage).

La Commission Urbanisme-Travaux du 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

DECLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE – 3.5

M. le Maire explique que l'ancienne « Route de Coutances », devenue un chemin d'exploitation desservant des parcelles, est utilisée par les agriculteurs voisins qui sollicitent l'autorisation de l'acquérir pour l'intégrer à leur propriété.

S'agissant du domaine public, la première étape de la procédure de cession est le déclassement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer la procédure de déclassement de la portion de voie entre la rue des Anciens de la 2^{ème} DB et la rue du Rocher, pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

- Mme BESSIN demande quel est le but de cette proposition.
- Mme POLLE demande si cette question ne rejoint pas la réflexion en cours sur les chemins communaux.
- M. le Maire explique que la discussion en cours avec la famille LEMIERE pour l'achat de terrains est conditionnée à la résolution de ce dossier.
- M. GUILLOTTE rappelle que la commune a déjà demandé à cet agriculteur de restituer les chemins qu'il occupe et il n'en a rien fait. Il votera donc contre cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

- Mme BESSIN considère cette proposition comme du chantage.
- M. GUILLOTTE explique que ce chemin n'existe plus, la fermeture est matérialisée par une barrière. Cette situation a été acceptée par les municipalités précédentes mais l'utilisation des chemins communaux par la famille LEMIERE est irrégulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

12 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN, Mme FANFANI, Mme MAZUIR)

5 CONTRE (Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, Mme POLLE, Mme COCHEPAIN, M. MAUGER)

DECIDE de lancer une procédure de déclassement de cette portion de voie.

RAPPORT SUR L'EAU – 1.2

M. LEFOURNIER présente et commente le rapport sur l'eau et l'assainissement 2014.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL ANNEE 2014

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service est géré en affermage par la Société SAUR.

PRODUCTION – DISTRIBUTION

La totalité des besoins en eau de la commune d'Agon-Coutainville est assurée par un import du SYMPEC.

SERVICE EAU POTABLE

Chiffres Clés

	2013	2014
Nombre de branchements	3 346	3 382
Volume mis en distribution en m ³	226 080	228 067
Volume consommé	187 220	188 421
Rendement du réseau	82,3 %	85,5 %
Consommation moyenne par client	56 m ³	55,71 m ³
Longueur de réseaux	61,23 km	61,23 km
Indice linéaire de pertes (m ³ /km/jour)	1,83 m³	1,47 m³

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Indicateurs qualitatifs

	Nombre total	Nombre d'analyses conformes
Analyses bactériologiques	14	14
Analyses physico-chimiques	16	16

Au cours de l'année 2014, l'eau mise en distribution s'est révélée conforme aux normes en vigueur pour la totalité des analyses effectuées.

En 2014, l'eau a présenté un ph moyen de 8,15 et un TH (dureté totale) de 15,4 ° F.

Travaux réalisés sur le réseau

Travaux réalisés par SAUR France

- a) Branchements : 27 branchements neufs
 1 réparation de fuites sur branchements
- b) Compteurs : 39 compteurs renouvelés
- c) Réseau : 1 réparation de bouche à clef
 3 réparations de fuites

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Chiffres Clés

	2013	2014
Nombre de postes de relèvements	23	23
Linéaire de conduites	52,60	52,60
Nombre de clients facturés	3 192	3 229
Volume assujettis à l'assainissement en m ³	180 132	181 305
Volumes épurés en m ³	591 408	658 555

Usagers

En 2014, le nombre de clients raccordés à l'assainissement communal est de 3 229 et représente un taux de raccordement de 95,40 %.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Bilans Qualité

Au cours de l'année 2014, 52 bilans d'autosurveillance ont été réalisés. Les mesures ont donné de très bons résultats.

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration 113,84 t MS

Les sables et refus de dégrillage sont évacués en centre d'enfouissement, situé à Le Ham (50).

Les boues font l'objet d'une valorisation agricole conformément au plan d'épandage établi.

Facture d'eau 120 m³	2011	2012	2013	2014
Part Communale Fixe Proportionnelle	18,29 € 48,00 €	18,29 € 48,00 €	18,29 € 48,00 €	18,29 € 48,00 €
Fermier Part Fixe Part Proportionnelle	40,00 € 77,76 €	41,30 € 80,29 €	45,01 € 81,71 €	45,10 € 81,86 €
Taxe Pollution – Agence de l'Eau	47,88 €	47,88 €	28,80 €	26,40 €
TOTAL H.T.	231,93 €	235,76 €	221,81 €	219,65 €
TOTAL T.T.C. 5,50 %	244,68 €	248,73 €	234,01 €	231,73 €
Prix au m³	2,03 €	2,07 €	1,95 €	1,93 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Collecte et traitement des eaux usées

Facture 120 m³	2011	2012	2013	2014
Part Communale Fixe Proportionnelle	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €
SAUR Part Fixe collecte Part Proportionnelle Traitement	22,36 € 7,02 € 105,48 €	22,38 € 7,02 € 105,48 €	23,16 € 7,26 € 109,15 €	23,21 € 7,28 € 109,36 €
Agence de l'Eau	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
TOTAL H.T.	316,01 €	316,03 €	320,72 €	321,00 €
TOTAL T.T.C.	338,13 € (TVA 7 %)	338,15 €	352,79 € (TVA 10 %)	353,11 € (TVA 10 %)
Prix au m³ assainissement	2,81 €	2,81 €	2,93 €	2,94 €
TOTAL FACTURE T.T.C.	582,81 €	586,88 €	586,80 €	584,84 €
Prix total au m³	4,85 €	4,89 €	4,89 €	4,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M. le Maire indique que plusieurs maires de la Communauté de Communes ont fait part des difficultés quotidiennes pour bénéficier d'un service internet fiable. Ils constatent que désormais ce service devient indispensable pour l'ensemble des habitants aussi bien dans la vie quotidienne que professionnelle.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 3 décembre 2015, a voté une motion à l'attention de Manche Numérique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en adopter les mêmes termes, à savoir : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Conseil Municipal demande à Manche Numérique que l'ensemble des lieux publics soient raccordés dès maintenant, la Communauté de Communes proposant d'assurer la charge financière des travaux.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'Ecole

- Mme FANFANI fait un compte-rendu du Conseil d'Ecole : les prévisions d'effectifs sont toujours l'objet d'inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves.
La nouvelle organisation de la restauration scolaire et la fourniture des repas par la Maison de Retraite donnent entière satisfaction. Toutefois, il est souhaité que soit étudiée l'insonorisation dans les salles de repas.
- M. LEFOURNIER précise que le problème a déjà été évoqué et que des mesures acoustiques seront prochainement réalisées. Des travaux pourront être envisagés.

Réseau d'échanges et savoirs

- Mme POLLE explique que le Réseau d'échanges et savoirs a proposé d'utiliser le jardin de l'ancienne école primaire, actuellement en friche, pour organiser des activités jardinage au sein de leur association.
Les services techniques municipaux, aidés par quelques chèvres, ont déjà défriché et nettoyé l'espace.
La mise à disposition fera l'objet d'une convention, pour déterminer les utilisations possibles, en y intégrant un jardin pédagogique pour l'école.

Permis station-service Marché U

A la demande de Mme MONCUIT, M. le Maire fait le point sur le dossier de contentieux du permis de construire de la station-essence de Marché U.

Les différentes requêtes contentieuses ont été rejetées, par la Commune dans un premier temps, par le Tribunal Administratif par la suite.

L'autorisation d'urbanisme délivrée est donc confirmée.

Circulation Route de Saint Malo de la Lande

- Mme FANFANI s'interroge sur l'interdiction, annoncée dans l'info-mairie, de la circulation des Poids Lourds Route de Saint Malo de la Lande. Elle demande quelles seront les adaptations pour le ramassage des ordures, les livraisons, les travaux, etc...
- M. le Maire explique que la circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, en dehors des nécessités de dessertes locales, le but étant d'éviter que cette voie serve de liaison pour les poids-lourds.

Divers

- M. JOIGNE demande où en est le renouvellement du bail précaire pour le commerce de photographie, Place du 28 Juillet.
- M. le Maire indique que l'étude de Maître ALLIX-GIRARD étudie ce dossier.
- M. FOURNIER annonce que le Bain de Noël aura lieu le Dimanche 20 décembre 2015 à 12 h 00 à la Cale du Centre.
- M. le Maire précise que les vœux auront lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 18 h 00.
- M. le Maire remercie les conseillers municipaux et le personnel administratif pour leur participation active aux élections régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme, le 18 décembre 2015

La Secrétaire de Séance

Le Maire,

A. SCHMITTER

C. DUTERTRE

